



Chirurgiens-Dentistes
Services Plus

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de ses missions statutaires, l'association **Chirurgiens-Dentistes Services Plus (CDS+)** est amenée à recueillir (via le site internet, les formulaires, les échanges mail, téléphoniques ou postaux) des données à caractère personnel et à les utiliser dans différents traitements. Une donnée à caractère personnel (plus simplement désignée dans ce document par « données ») désigne toute information susceptible de se rapporter à une personne physique identifiée ou identifiable directement ou indirectement, au sens du Règlement Général de Protection des Données (RGPD). Ces données peuvent concerner l'état civil, le numéro de téléphone, l'adresse postale, l'adresse email et d'autres données liées à la situation de la personne physique dans sa relation avec CDS+ (chirurgien-dentiste, médecin stomatologue, adhérent ou non, représentant d'un partenaire, etc.)

Notre politique de protection des données personnelles concerne toute personne physique en lien avec l'association CDS+ notamment un chirurgien-dentiste, un professionnel de santé autre que chirurgien-dentiste, un partenaire commercial, un salarié, un prestataire de services, un média, un responsable d'association (lorsque les principales données sont relatives à une personne morale, les personnes physiques concernées sont ses représentants légaux ou habilités, les mandataires, etc.). Toutes ces personnes sont plus simplement désignées dans ce document par « personne(s) physique(s) ».

La mise en œuvre de traitements automatisés de données personnelles, dans le cadre des activités de l'association CDS+, est régie notamment par le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (plus simplement désigné dans ce document par « RGPD »). Le RGPD impose à l'association CDS+ de fournir aux personnes physiques un certain nombre d'informations. L'ensemble de ces informations figure dans le présent document.

IDENTITÉ ET COORDONNÉES DU RESPONSABLE DES TRAITEMENTS

Le responsable du traitement est la l'association CDS+, 54 rue Ampère, 75849 Paris cedex 17.

COORDONNÉES DU DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

L'association CDS+ a désigné Marc SABEK comme Délégué à la protection des données dont les coordonnées sont : Délégué à la protection des données - CDS+, 54 rue Ampère, 75017 Paris 17, sabek@cdservicesplus.com.

LA FINALITÉ DES TRAITEMENTS MIS EN ŒUVRE

Les données personnelles font l'objet de traitements pour les finalités et dans les conditions précisées ci-dessous, conformément aux dispositions statutaires qui encadrent l'activité de l'association CDS+.

COMMUNICATION AUX CHIRURGIENS-DENTISTES ET MÉDECINS STOMATOLOGISTES

Les données recueillies concernent les chirurgiens-dentistes et les médecins stomatologistes en France, inscrits au tableau des ordres professionnels respectifs. Ces données permettent à l'association CDS+, notamment :

- La dispense d'informations régulières sur les sujets de l'actualité professionnelle ;
- La mise en œuvre de campagnes de promotions de l'association CDS+ et de ses services ;
- La transmission de nouvelles professionnelles, techniques, juridiques et médicales (newsletters, communiqués, associés ou non à des offres de l'association CDS+ ou de ses partenaires);
- La réalisation d'enquêtes d'opinion auprès des praticiens adhérents, notamment sur les sujets de l'exercice professionnel, de l'environnement économique, des politiques sanitaires et sociales.

GESTION DES ADHÉRENTS

Les informations recueillies concernent les praticiens qui adhèrent à l'association CDS+. Ils permettent à l'association CDS+, notamment :

- L'identification du praticien au sein du système informatique et la gestion des données le concernant;
- La gestion administrative de chaque adhérent, ses cotisations, ses demandes de services et d'assistance dans le cadre des missions statutaires de l'association CDS+;
- La réalisation d'études de satisfaction et de recommandation, le traitement des réclamations;
- La formation et l'information continues sur les évolutions de l'environnement professionnel et les outils de son développement.

JUSTIFICATION LÉGALE DES TRAITEMENTS DES DONNÉES

Chaque traitement de données personnelles mis en œuvre par l'association CDS+ s'appuie sur une justification légale, sans ambiguïté :

- Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale ou réglementaire à laquelle la l'association CDS+ est soumise ; c'est notamment le cas pour l'ensemble des traitements liés la gestion des adhérents, au respect de leurs droits, que ces derniers soient statutaires, prenant naissance à leur adhésion, ou non statutaires, découlant d'une norme légale ou consécutifs à une Lettre de mission acceptée par l'association CDS+.
- Le traitement est nécessaire à la gestion et à l'exécution des services demandés.
- Le traitement est nécessaire pour l'accomplissement des objets licites et légitimes poursuivis par l'association CDS+ conformément à ses statuts et à son règlement intérieur.

Certains traitements qui ne répondraient pas aux 3 fondements détaillés ci-dessus pourraient être mis en œuvre ; dans une telle hypothèse la personne physique sera sollicitée au cas par cas pour autoriser le traitement concerné au moment de la collecte de données ou au moment de la mise en œuvre dudit traitement. A titre d'exemple pour illustrer cette dernière catégorie : la réalisation d'enquête sur les sujets professionnels actuels ou de prospective.

DESTINATAIRES

Dans le cas des adhérents de l'association CDS+, la personne physique est informée que les informations personnelles la concernant pourront être transmises aux destinataires suivants et pour les finalités suivantes :

- Les partenaires de l'association CDS+ ayant conclu des contrats et conventions participant à la fourniture de services (assurances, contrats de prévoyance, fourniture de matériels, etc.), et ce pour les seuls besoins des contrats et services concernés.
- Les différents services de l'association CDS+ suivant les objectifs strictement encadrés par les statuts.
- Toute transmission de données répond au principe de proportionnalité avec une perspective d'assurer le service auquel l'association CDS+ s'est engagée, dans les limites fixées par la loi et les statuts et règlement interne de l'association CDS+.

DURÉE DE CONSERVATION

Les données personnelles des personnes physiques sont conservées pour la durée nécessaire à l'accomplissement des actions précisées dans le présent document.

A la perte de qualité d'adhérent (démission, départ à la retraite, etc.) les données personnelles demeurent conservées pour les seuls objectifs de communication (précisées ci-dessus).

LES DROITS DES PERSONNES PHYSIQUES

La personne physique peut à tout moment dans les conditions prévues par la loi, accéder à ses données personnelles, s'opposer pour un motif tenant à sa situation particulière à leur traitement, les faire rectifier, demander leur effacement, la limitation de leur traitement, ou leur portabilité. Les droits visés dans le présent paragraphe s'exercent auprès de l'association CDS+, par demande écrite adressée au Délégué à la protection des données, accompagnée d'un justificatif d'identité.

Lorsque le traitement repose sur le consentement de la personne physique, elle peut le retirer à tout moment. Le retrait du consentement ne compromet pas la licéité du traitement fondé sur le consentement – implicite ou explicite – effectué avant ce retrait.

Aucun frais ne sera facturé au titre des demandes de la personne physique dans le cadre de l'exercice des droits susvisés. Toutefois, et conformément à la réglementation, l'association CDS+ se réserve le droit de facturer la personne physique en cas de demandes manifestement infondées ou excessives notamment en raison de leur caractère répétitif. En cas de demande manifestement infondée ou excessive, l'association CDS+ pourra refuser de donner suite aux demandes de la personne physique.

En cas d'exercice des droits susvisés, le responsable de traitement fournira à la personne physique des informations sur les suites de la demande qu'elle a formulée, dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande. Au besoin ce délai peut être prolongé de deux mois, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes. Le responsable du traitement informe la personne physique de cette prolongation et des motifs du report dans un délai d'un mois à compter de la réception de sa demande.

A tout moment, la personne physique peut introduire une réclamation auprès de la CNIL, 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

